



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	15
présents	11
votants	14

**OBJET :**

Appel à manifestation  
d'intérêt pour une  
centrale  
photovoltaïque sur la  
colline du Bouchet :  
validation d'un  
candidat

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le **23 SEP. 2023**

ID : 031-213102247-20231019-DEL\_2023\_04\_01-DE



**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2023-04-01**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme GEVREY (procuration à M. MARTINEZ), Mme GALLEGO (procuration à M. BRESSOLE), M. JORDA (procuration à M. FRATUS)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-12

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4,

Vu la délibération n°2023-01-03 approuvant le principe de mise à disposition avec constitution de droits réels pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques au sol sur la colline du Bouchet et l'organisation d'une procédure de sélection préalable via un appel à manifestation d'intérêt, Vu la procédure d'appel à manifestation d'intérêt qui s'est déroulée du 15 mars au 14 avril 2023,

Considérant que trois candidats ont été retenus pour préciser leur dossier et leur offre financière,

Considérant que deux candidats ont été retenus pour présenter leur projet et leur offre financière à la commission constituée pour cet AMI, à savoir Total énergies et Orkane,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la société Total énergies pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la colline du Bouchet,
- **Autorise** M. le Maire à signer la promesse de bail, ainsi que toutes pièces nécessaires au bon déroulé de ce projet,
- **Autorise** l'entreprise Total énergies et ses représentants, dûment habilités, à se rendre sur le site afin de réaliser toutes les études et procédures nécessaires à la réalisation de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
  
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>